



Communiqué

Comptes 2018

Augmentation des charges cantonales et baisse des recettes fiscales

Les comptes 2018 de la Ville de Lausanne bouclent sur un déficit de 27,7 millions de francs, en ligne avec ce que prévoyait le budget (30,3 millions de francs, crédits complémentaires inclus). En 2017, la perte s'était montée à 8,6 millions de francs. Cette détérioration s'explique par une hausse nette des charges cantonales (+7,9 millions de francs en 2018 par rapport à 2017) et une baisse des recettes fiscales (-10,2 millions de francs en 2018 par rapport à 2017). Hormis ces facteurs externes, la croissance des charges en 2018 est quasiment nulle, ce qui confirme la gestion rigoureuse de la Municipalité. Tournée vers l'avenir, cette dernière soutient le projet fédéral de RFFA, soumis au vote en mai, et qui amènera des compensations fédérales et des recettes fiscales supplémentaires indispensables.

Le résultat des comptes 2018 rompt avec les exercices précédents qui voyaient leur résultat approcher l'équilibre. Cet exercice se clôture par un excédent de charges de 27,7 millions de francs, légèrement inférieur aux prévisions annoncées dans le budget. La gestion financière mise en place par la Municipalité permet de maîtriser les charges (+1% par rapport à l'exercice précédent, y compris charges cantonales). Dans le détail, les charges de personnel augmentent de 5,2 millions; la facture sociale cantonale, la péréquation et les transports présentent de leur côté une augmentation brute de 19,3 millions par rapport à 2017. Cette évolution est atténuée par des taux d'intérêts faibles qui participent pour 4,6 millions d'amélioration par rapport à l'exercice précédent.

Les mesures du Programme structurel d'améliorations financières (PSAF II) atteignent leur objectif avec un impact 2018 à hauteur de 13,1 millions de francs, ce qui permet d'absorber les coûts du Programme de législation (2.7 millions) et la hausse de la masse salariale. Sans la mise en œuvre du PSAF II, le déficit 2018 de la Ville de Lausanne se serait élevé à plus de 40 millions de francs.

Des revenus en stagnation

Au chapitre des revenus, les comptes présentent une diminution globale de l'ordre de 0,1% (-1,7 million) par rapport à l'exercice précédent. Les projections sur la baisse des recettes fiscales annoncées lors du budget 2018 se concrétisent. Les revenus issus de l'impôt sur les personnes physiques diminuent de 3,7 millions par rapport aux comptes 2017. Ce phénomène s'explique notamment par le tassement de l'impôt à la source (-4 millions de francs). Les revenus fiscaux issus des personnes morales suivent le même mouvement avec une diminution de 13,3 millions de francs, dont 2,5 millions liés à l'anticipation de la RIE III cantonale. Cette réforme a d'ores et déjà déployé ses effets sur les sociétés qui bouclent leur exercice entre les 1^{er} et 3^e trimestres. Cet effet n'ayant pas été pris en compte par le Canton, il ne sera dès lors pas compensé.

Ces baisses fiscales d'un montant total de 17,0 millions par rapport à 2017 sont atténuées à hauteur de 6,8 millions de francs par la hausse d'impôts conjoncturels, mais très volatiles, comme les droits de mutation, les successions, ou les impôts fonciers. Les revenus liés à la péréquation augmentent quant à eux de 11,4 millions de francs.

Assurer les investissements et les thématiques prioritaires

Durant l'année 2018, les investissements réalisés par la Ville se sont poursuivis pour un montant de 115 millions de francs. Le centre sportif de la Tuilière a été inauguré en juin dans les délais prévus. Si le chantier du stade avance, sa livraison est reportée au mois de mai 2020 suite aux demandes



complémentaires du FC Lausanne-Sport, sans impact sur les finances communales. Le chantier de l'écoquartier des Plaines-du-Loup a quant à lui débuté.

La Ville a également poursuivi son programme de rénovation et d'entretien de son patrimoine, que ce soit les bâtiments ou les réseaux (voirie, électricité, gaz), pour un montant total de près de 48 millions de francs. La marge d'autofinancement a été, pour la première fois depuis l'année 2012, insuffisante pour couvrir les investissements du patrimoine administratif. La Ville a donc dû recourir à l'emprunt pour un montant de 10,6 millions. La dette nette et la dette brute passent respectivement à 2'006,1 millions de francs et 2'539,6 millions au 31 décembre 2018.

Les thématiques prioritaires de la législature ont vu leurs moyens se renforcer (+2,7 millions), depuis 2017, avec la création de 168 places dans le préscolaire et 228 dans le parascolaires. Le domaine de la sécurité a vu, lui, ses effectifs augmenter de 17,1 ept (+9,6 pour les correspondants de nuit et 7,5 policiers).

Avenir incertain

Dans le contexte financier et économique actuel, la Municipalité rappelle l'importance d'une adoption de la RFFA soumis au peuple le 19 mai prochain. L'abolition des statuts spéciaux et les compensations fédérales sont absolument indispensables à une amélioration des finances lausannoises. Un échec priverait la Ville de Lausanne d'au moins 15 millions par année, soit l'équivalent de près de 3 points d'impôt.

En conclusion, l'exercice 2018 confirme d'une part la difficulté à faire face à la croissance ininterrompue des charges cantonales et d'autre part les inquiétudes en lien avec l'évolution des recettes fiscales, obérées également par la mise en œuvre anticipée de la RIE III cantonale. Ce phénomène ne fait que souligner les destins croisés des finances des communes et du canton, qui, lui, enregistre année après année des excédents d'autofinancement très importants alors que la marge d'autofinancement des communes se réduit progressivement.

Plus que jamais, la maîtrise de ses charges de fonctionnement, le développement de nouveaux revenus, l'amélioration de la marge d'autofinancement et la priorisation de ses investissements demeurent des objectifs essentiels de la Ville de Lausanne. La Municipalité mènera également un examen sur des mesures complémentaires pour stabiliser la situation et assurer ses investissements tout en conservant des prestations de qualité pour les Lausannoises et Lausannois.

La Municipalité de Lausanne

Comptes et dossier de presse : www.lausanne.ch/actualites

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Grégoire Junod, syndic, 021 315 22 00**
- **Florence Germond, directrice des finances et de la mobilité, 021 315 72 00**

Lausanne, le 18 avril 2019